PASS'VACANCES DE LA VILLE DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

La ville octroie une aide aux séjours des enfants, sous conditions. Elle s'adresse aux personnes :

non imposables
dont les enfants ont moins de 18 ans

Et pour des séjours :

d'au moins 5 jours
d'au plus 30 jours
situés à plus de 50 km du domicile

L'aide est de 2 euros par jour et par enfant.

Le dossier est à déposer à la Direction de la Citoyenneté et des Festivités avant le 1er octobre.

https://www.villesaintandre.fr/11807-pass-vacances.htm

Mairie de Saint-André-Lez-Lille:
89 rue du Général Leclerc
59871 - Saint-André Cedex
https://www.villesaintandre.fr/